



DESJEPS Rugby à XV 2018 / 2019

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV »

L'action de formation mène au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV », communément appelé DESJEPS rugby à XV.

Le DESJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau II inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs :

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- préparer un projet stratégique de performance en rugby à XV,
- piloter un système d'entraînement en rugby à XV,
- diriger un projet sportif,
- évaluer un système d'entraînement en rugby à XV,
- organiser des actions de formation de formateurs.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent
- Etre capable de justifier, d'une expérience d'entraînement durant deux saisons sportives au cours des cinq dernières années, d'une équipe de rugby à XV évoluant à un niveau équivalent au plus haut niveau des championnats de France dans les catégories « jeunes » ou d'une équipe de rugby à XV d'un niveau équivalent à une équipe première des divisions fédérales.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire, être capable :
 - d'effectuer une analyse technique d'une séquence de match relative à une compétition de niveau national ou international dans l'activité rugby à XV,
 - d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs,
 - de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs.

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du :

- BEES 1^{er} degré option « rugby »,
- DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV ».
- BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV »,
- CQP Technicien de Rugby XV
- Attester d'une situation d'alternance pendant la formation, en relation avec le diplôme visé :
 - être entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2), être entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, ou d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Fédérale 1 ou Elite Féminines.
 - ou être conseiller technique (CTS, CRT).
 - ou tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.
- Satisfaire aux épreuves de sélection

L'obtention du diplôme est également accessible par la VAE.



SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer à la Fédération Française de Rugby ou à télécharger sur le site de la FFR (www.ffr.fr).

Il doit être retourné à la Fédération Française de Rugby **complet**, au plus tard **le 14 avril 2018 (délai de rigueur)**.

Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection se dérouleront du 23 au 24 mai 2018 au CNR.

Les épreuves consistent en :

1. une épreuve écrite d'une durée de 2h relative à une étude d'un cas concret d'entraînement.
A partir du visionnage de séquences de match d'équipes professionnelles ou nationales, le candidat devra :
 - analyser le jeu produit par cette équipe,
 - déterminer des objectifs prioritaires d'entraînement,
 - proposer des contenus d'entraînement, adaptés aux objectifs, à mettre en œuvre en tenant compte de l'ensemble des facteurs de la performance.
2. un entretien avec un jury à partir d'un dossier présenté par le candidat comprenant son curriculum vitae, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury).

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance entre l'organisme de formation et la ou les structures de mise en situation professionnelle.

La formation dans le cadre de l'organisme de formation

La durée de la formation hors alternance est de **400 heures**. Elle se décompose en sessions de formation en **présentiel à Marcoussis (280h)**, en **région (56 heures)**, en **formation à distance (42 heures)**, et d'évaluations **formatives et certificatives (22h)**.

La mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle doit être en relation avec le diplôme visé :

- entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2),
- entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Fédérale 1 ou d'Elite Féminines
- conseiller technique d'Etat ou Fédéral
- tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences région (définis en début de formation).

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée du **11 juin 2018 au 13 décembre 2019** (rattrapage entre septembre et décembre 2019) avec possibilité de certification totale en juin 2019.

Les épreuves de sélection se déroulent les 23 et 24 mai 2018.

Le positionnement est fixé au 11 juin 2018.

Le présentiel se compose de 10 séminaires de 3 jours de juin 2018 à juin 2019.

Session 1 : 11 au 13 juin 2018	Session 6 : 03 au 05 décembre 2018*
Session 2 : 9 au 11 juillet 2018	Session 7 : 07 au 9 janvier 2019
Session 3 : 10 au 12 septembre 2018	Session 8 : 04 au 06 février 2019**
Session 4 : 08 au 10 octobre 2018	Session 9 : 04 au 06 mars 2019
Session 5 : 05 au 07 novembre 2018	Session 10 : 08 au 10 avril 2019

* Dans un club professionnel

** A l'étranger

Le travail en région (regroupements et accompagnement individuel) et la formation à distance se déroulent de juin 2018 à décembre 2019.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation, composé de modules, est le suivant :

- analyse du métier : missions, activités, tâches,
- ingénierie des projets d'actions (entraînement et formation),
- optimisation de tous les facteurs de la performance,
- management des équipes de performance.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique au sein de la structure d'alternance ou de l'organisme de formation.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des sports.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.





COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

41,66 € HT, 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription

Coûts pédagogiques de la formation

8 000 € HT, 9 600 € TTC.

(Soit 20 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCA.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner) A titre indicatif, pour la formation complète pour la durée de la formation :

- pension complète *** 1488.30 € TTC
- demi-pension*** 819.50 € TTC

***Ces tarifs, qui correspondent aux sessions organisées à Marcoussis, sont susceptibles d'être réévalués en juin 2018.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret : 7844058130089

Code CPF 142157

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - spoulouin@ffr.fr

Responsable pédagogique :

Riadh.DJAÏT - Tel. 06 75 83 67 24 Riadh.Djait@ffr.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE